

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 11 MAI 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc

Excusés : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE CUVELAGE – COMMUNE DE CAVAILLON
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO du Cabedan Neuf a sollicité la commune de Cavaillon pour le financement des travaux de cuvelage, filiole de la Ceinture quartier Cabedan.

La commune de Cavaillon a délibéré favorablement le 12/04/21 pour attribuer une subvention de 10 % à l'ASCO. Afin de finaliser cette subvention, une convention doit être signée entre les deux collectivités.

Il convient au comité syndical d'autoriser le président à signer cette convention, dont le contenu a été validé.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale autorise le président à signer cette convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20220511-2022_015-DE